



# Programme national de formation et compétences avancées pour la pratique rurale

## Optimiser les soins des régions rurales



## Êtes-vous un médecin rural intéressé par une formation avancée?

La Société de la médecine rurale du Canada offre le **Programme national de formation et compétences avancées**, qui finance des opportunités de formation pour l'amélioration des compétences des médecins exerçant en milieu rural, y compris les spécialistes, à l'échelle nationale.

Des exemples de formation peuvent comprendre :

- l'anesthésie • la médecine d'urgence • la chirurgie générale
- les soins obstétricaux • le traitement de la toxicomanie • l'échographie



## Financement disponible - premier arrivé, premier servi

### La Société de la médecine rurale du Canada (SMRC)

La SMRC est la voix nationale des médecins ruraux du Canada. Fondée en 1992, elle a pour mandat de soutenir les médecins et les collectivités des milieux ruraux, et d'améliorer l'accès à des soins de haute qualité à proximité de leur domicile.

### Pourquoi ce programme est-il important?



### Équipe de soins primaires

La SMRC fait partie d'un consortium intitulé **Équipe de soins primaires : Former pour transformer**, qui a pour mandat d'accélérer la réforme du système de santé nécessaire à la prestation de soins primaires complets.

Équipe de soins primaires est co-dirigée par le *Collège des médecins de famille du Canada* et le *Réseau canadien des personnels de santé*, en partenariat avec plus de 65 organismes de professionnels de la santé et d'éducation partout au Canada.

Il s'agit d'un projet interprofessionnel de la *Fondation pour l'avancement de la médecine familiale* et financé par *Emploi et Développement social Canada*.

**« Les besoins en soins de santé dans les régions rurales sont uniques, allant au-delà des soins de santé primaires complets. L'accès équitable pour ces collectivités comprend des services tels que les soins aux patients hospitalisés, les soins d'urgence, l'anesthésie, les soins obstétricaux, la chirurgie, et plus encore. Nous voulons nous assurer que les médecins en milieu rural sont en mesure de répondre à ces nombreuses demandes avec assurance. »**

**Dr Sarah Lespérance**, Présidente de la SMRC et Présidente du Comité consultatif d'experts

# Cette initiative permettra...



de rembourser les médecins en milieu rural jusqu'à 35 000 \$ pour :

- les frais de formation (1 000 \$ par jour), de déplacements et d'hébergement pour un maximum de 30 jours
- les frais de précepteur (250 \$ par jour) et de suppléance



de favoriser un réseau d'opportunités et/ou de collaborations pour encadrer les médecins ruraux en plus du perfectionnement de leurs compétences



de renforcer les soins de santé dans les collectivités éloignées et de réduire le besoin de transporter les patients hors de leurs collectivités

## Que faut-il pour faire une demande?

Confirmez votre admissibilité avant de faire une demande

- Plan de formation approuvé par un précepteur
- Lettre d'appui du chef du personnel ou du directeur médical de la région
- CV



Balayer le Code QR



**Faites une demande de financement dès maintenant**

[srpc.ca/formation-avancee](http://srpc.ca/formation-avancee)

 [SRPCtraining@srpc.ca](mailto:SRPCtraining@srpc.ca)

 **877•276•1949**

## Directives de financement



La formation doit avoir lieu d'ici le 31 janvier 2024 et peut durer de un à 30 jours.



Les médecins ruraux détermineront leurs propres besoins de formation et identifieront ou créeront des opportunités d'apprentissage pour répondre à leurs besoins.



Les formations se feront généralement en petits groupes ou de manière individuelle avec un précepteur.



La formation doit avoir lieu au Canada et les candidats sont encouragés à chercher des opportunités dans leur région de référence.



Les médecins doivent avoir pratiqué dans une collectivité rurale pendant au moins six mois au cours de la dernière année et doivent accepter de retourner dans une collectivité rurale pendant au moins six mois.